

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 18 février 2020 à 10h00

Communiqué n°2

Incident sur une péniche sur le Rhône

Sablons

Cette nuit, vers minuit quarante, une péniche de 120 m de long transportant 2 200 tonnes de chlorure de vinyle à l'état gazeux a été endommagée en sortant de l'écluse en sortant de celle-ci. Aucun blessé n'est à déplorer.

Une des cuves de la péniche a été endommagée laissant s'échapper une faible quantité de gaz.

Un périmètre de sécurité a été instauré afin de prévenir tout risque pour les populations ou l'environnement. Plusieurs personnes ont été évacuées à des fins préventives mais ont pu regagner leur domicile en cours de nuit. La navigation fluviale est interrompue pour une durée indéterminée.

Le chlorure de vinyle est un gaz inflammable et toxique. Toutefois, les premières mesures prises au droit de la péniche font apparaître des concentrations extrêmement faibles, de l'ordre de 20 ppm (partie par million), soit très en deçà du seuil de toxicité. Les mesures prises au niveau des habitations les plus proches sont nulles.

Les opérations d'obturation de la fuite sont en cours. Il est demandé à la population d'éviter le secteur afin de ne pas perturber le travail des services de secours.

L'embarcation n'est pas à même de naviguer en l'état. L'acheminement d'un second bateau est nécessaire afin de procéder au dépotage (pompage du chlorure de vinyle dans une autre péniche) dans les heures qui viennent. Ce déplacement devrait prendre environ 12h. L'ensemble des opérations devrait se poursuivre jusqu'à demain dans la journée.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr



@Prefet38